

# SNABF Solidaires

## Compte rendu de la Commission du Personnel de ce matin (pour le SNABF Solidaires MF/GG)

### 2 points essentiels à l'ODJ :

#### Projet de réforme du cadre latéral

Après présentation par la Banque, le SNABF Solidaires est intervenu en faisant ressortir certes 2 points positifs (clarification des règles et début d'harmonisation avec les règles des agents titulaires) mais surtout 3 constats de désaccord :

- Absence de paritarisme,
- Risque de dérive dans les recrutements, la Banque pouvant être tentée de recourir plus largement à ces règles dérogatoires au statut des titulaires
- Risque de subjectivité introduit par l'élément forfaitaire de rémunération prévu par la Banque pour aligner les rémunérations des agents contractuels sur les conditions de marché.

In fine, il a été décidé de poursuivre les discussions y compris dans le cadre d'un groupe technique

#### Ouverture des négociations salariales

Après remise des pétitions du personnel à la DGRH la plate forme intersyndicale à 5 a été présentée à la Banque :

### **NEGOCIATIONS SALARIALES**

**Demandes soutenues par les OS suivantes : CFDT, CGT, FO, SIC, SNABF Solidaires  
ainsi que par la CGRP**

L'ensemble des organisations syndicales signataires **vous demandent de soutenir** une plate-forme commune de revendications salariales pour obtenir :

**1. une augmentation générale des rémunérations à hauteur de 4,5 %** avec prise d'effet au 1er janvier 2009, tenant compte de la perte de 0,8 % de pouvoir d'achat subie, de nouveau, en 2008 et pour réduire, en partie, les pertes de pouvoir d'achat des années antérieures. Les bénéfices historiques réalisés en 2008 par la Banque et le dynamisme dont ont fait preuve les agents dans la réalisation des missions traditionnelles et nouvelles justifient pleinement cette demande.

**2. la revalorisation des rémunérations des agents récemment recrutés.**

**3. l'augmentation du remboursement au titre de la prime de transport à hauteur de 60%,**

contre 50% actuellement ainsi que la prise en compte des frais de carburant pour les agents ne disposant pas ou ne pouvant pas prétendre aux transports en commun.

**4.** l'augmentation de la contribution de la Banque au titre des **chèques restaurants**.

**5.** l'augmentation du plafond qui restreint le montant maximum de **la prime de participation**.

ainsi que les revendications de la CGC et de la CFTC, et une demande spécifique du SNABF Solidaires de compensation monétaire exceptionnelle en faveur de nos collègues d'Alsace Moselle au titre de leur sur-cotisation à leur régime spécial, la DGRH a formulé les propositions suivantes :

- augmentation générale de 0,8% au 1<sup>er</sup> septembre 2009,
- prime exceptionnelle d'intéressement de 15% de la prime versée en 2008 (soit en moyenne 200 € par agent),
- remboursement des frais de transport collectif porté de 50 à 55 %,
- accord de principe pour revaloriser la part patronale du Titre-Restaurant,
- reprise intégrale des propositions 2008 relatives au Plan d'Epargne Entreprise.

Les OS ont demandé immédiatement une interruption de séance pour **exprimer le caractère inacceptable de ces propositions et formuler, à 7, des contre propositions.**

- augmentation générale des salaires de 3% au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- prise en charge des frais de transport collectifs à hauteur de 100% et remboursement des frais de carburant pour les collègues ne disposant pas ou ne pouvant pas utiliser les transports en collectifs,
- versement d'une prime exceptionnelle d'intéressement uniforme de 1200 €,
- revalorisation maximale de la participation de la Banque à la valeur du Titre-Restaurant,
- Augmentation de l'abondement de la Banque au PEE de 867 à 1000 € et demande de tenue d'une commission de suivi de l'accord

### **Les négociations se poursuivront mercredi 3 juin à 16h30**

Diverses informations ont été portées à notre connaissance :

Compte Epargne Temps :

- alignement du droit au retour des cadres sur celui des non cadres,
- articulation CET/CPA, il est proposé, uniquement dans le cadre de la Formule à 50%, d'utiliser des congés CET dans la cadre de la CPA dans la limite de 6 mois calendaires. En revanche cette possibilité ne sera pas accordée pour la formule à 80%, la Banque prétextant notamment la complexité de gestion et une utilisation contraire à l'esprit du dispositif CPA.
- Gestions des « rompus » (droits ne pouvant être exercés car n'atteignant pas le seuil de la ½ journée) ils pourront être fusionnés puis basculés dans le CET seulement en fin de carrière et pour certains d'entre-eux dont la liste sera prochainement portée à la connaissance des agents..

Commission d'appel en matière de promotion interne :

Les GRH ont été informés des conditions dans lesquelles il peut être fait appel des décisions. La note correspondante sera prochainement communiquée aux OS (modalités de saisie : courrier motivé à adressé à la DGRH dans un délai d'un mois de la notification de la décision, réunion de la commission prévue mi-juillet, ...)

Enfin la Banque a répondu à diverses demandes du SNABF Solidaires :

- les listes détaillées des agents proposables seront bien envoyées aux commissaires statutaires 8 jours avant la tenue des commissions,
- la monétisation des jours RTT est subordonnée par la loi à une présence au travail qui implique dans le cas contraire (congé maladie, congé maternité...) l'impossibilité légale de les monétiser d'où les reprises sur salaires opérées par la DAP.